

INSPE de l'académie de Poitiers - Campus de Poitiers
Recrutement à titre de formateur en Sciences Economiques et Sociales (SES) d'un
professeur ou d'une professeure du second degré (PRAG ou PRCE) en service
partagé - quotité 20%

Profil du poste

Un poste de formateur à l'INSPE de l'académie de Poitiers, en service partagé avec une quotité de 20% (77 heures), est à pourvoir sur le site INSPE Campus de Poitiers à partir du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 (pour une année renouvelable). Ce poste s'adresse à un ou une professeure du second degré, de préférence en poste dans la commune de Poitiers ou aux alentours. La détention du CAFFA et de la certification C2I2E seront appréciées.

La personne recrutée sera amenée à intervenir, avec les étudiants (MEEF) formés à l'INSPE, en renforcement et didactique des Sciences Economiques et Sociales (SES), avec les étudiants du master MEEF1 Mention 1er degré ainsi que du master MEEF2 Mention 2nd degré. Elle assurera également le rôle de référent et d'accompagnement des stages d'étudiants. Elle pourra enfin contribuer à l'encadrement de mémoires de recherche professionnalisant traitant des thématiques transversales impliquant les Sciences Economiques et Sociales.

Localisation

Site INSPE Campus de Poitiers – 5, rue Shirin Ebadi – Bât. B20 – 86000 POITIERS

Modalités de recrutement

La désignation et le renouvellement des personnels de l'académie de Poitiers en service partagé sont proposés chaque année par le Directeur de l'INSPE en fonction des besoins de formation. Les personnels ainsi désignés sont nommés par la Rectrice. Ces décisions s'appuient sur les recommandations d'un comité de recrutement et de suivi qui, composé des équipes de direction de l'INSPE et de l'académie de Poitiers, siège chaque année pour analyser l'adéquation entre les besoins de formation et le mouvement des personnels de l'académie de Poitiers en temps partagé et mis à disposition.

Affectation

L'enseignant ou l'enseignante signe un arrêté d'affectation également émis par le Rectorat, service académique de la Division des Personnels Enseignants. Les personnels en service partagé à 20% à l'INSPE ont une double affectation :

- Une dans un établissement du second degré du département de la Vienne (80%)
- Une à l'INSPE de l'académie de Poitiers, campus de Poitiers (20%)

L'affectation en service partagé est prononcée pour une durée de 1 an, renouvelable (en fonction des besoins de recrutement).

Obligations de service

Les personnels en service partagé à 20% à l'INSPE font un service à temps plein, réparti en :

- Quatre cinquième d'enseignement dans un établissement du 2nd degré.
- Un cinquième d'enseignement à l'INSPE, soit 77 HTD d'enseignement annualisées.

En cas de dépassement des 77 heures dues à l'INSPE, une rémunération en heures complémentaires peut être opérée.

Le service s'effectue dans toutes les activités de formation menées par l'INSPE, tant en Formation universitaire professionnalisante (étudiants de l'INSPE, master MEEF) qu'en Formation initiale statutaire (Personnels enseignant et d'Encadrement stagiaires - PEES).

Carrière/rémunération

Tout professeur du 2nd degré nommé à l'INSPE conserve son grade, son ancienneté, sa rémunération antérieure (sauf indemnités liées à un poste ou une fonction particulière). Son avancement se poursuit dans les conditions statutaires usuelles.

L'enseignant est rémunéré par **chacune des deux institutions**.

En complément, il perçoit la prime d'enseignement supérieur au prorata de la quotité de service à l'INSPE. Un accompagnement individualisé de chaque personnel en service partagé sera assuré. Il concernera l'entrée dans la mission et le déroulement de celle-ci.

Lettre de mission

Chaque personnel affecté en service partagé à l'INSPE bénéficie d'une lettre de mission délivrée par le Directeur de l'INSPE qui précise, à l'appui de l'arrêté d'affectation, la durée de la mission, les obligations de service ainsi que les mesures d'accompagnement.

Candidature

La candidature - CV et lettre de motivation - est à faire parvenir **au plus tard le 12 juillet 2024, 18h** à :

Denis Alamargot, directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers - denis.alamargot@univ-poitiers.fr

avec copie à :

Magali Mouchard, responsable des ressources humaines à l'INSPE - magali.mouchard@univ-poitiers.fr